



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15 juin 2024
Numéro 32

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

CÉRÉMONIE

80e anniversaire des Débarquements et de la Libération : hommage à David Mylchreest

À l'occasion du 80e anniversaire des Débarquements et de la Libération, le préfet a inauguré une stèle en l'honneur du Capitaine David Mylchreest, vétéran britannique qui résidait dans l'Eure à Neaufles-Auvergny.

Il contribua notamment à la libération de Vimoutiers, L'Aigle, Rugles, Saint-André-de-l'Eure, Pacy-sur-Eure et bien d'autres villes et villages. Le 25 août 1944, son régiment fit partie des premiers à libérer la ville de Vernon. Il est décédé le 8 mars 2023.



Cérémonie de clôture du séjour de cohésion du service national universel (SNU) au Campus de l'Espace

Un séjour de cohésion de "classes engagées" s'est tenu à Vernon du 3 au 14 juin dans le cadre du Service National Universel. Le centre SNU est situé au Campus de l'espace; il est composé de 22 tentes.

Durant une douzaine de jours, 130 jeunes ont participé à diverses activités à l'instar d'une randonnée ou d'un rallye. Ils ont également rencontré plusieurs intervenants, tels que des personnalités sportives et des associations engagées dans l'accompagnement des personnes handicapées.

Basé sur les thématiques d'éducation à la citoyenneté, de l'écologie et de transmission des valeurs de la République, cette expérience permet de fédérer les jeunes autour de la découverte des institutions et conduit les engagés à prendre conscience des enjeux actuels auxquels notre pays est confronté.

À l'issue de ce séjour de cohésion, les jeunes devront réaliser leurs missions d'intérêt général.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une augmentation inquiétante du nombre de décès sur les routes de l'Eure

Sur la période de janvier à juin 2024, **26 personnes** sont décédées sur les routes du département de l'Eure, contre 10 sur la même période en 2023. Face à la progression rapide du nombre d'accidents mortels, un effort collectif de sensibilisation doit être fourni par tous.

Les comportements inadaptés des conducteurs sont à l'origine des accidents corporels et mortels, avec la vitesse excessive, les refus de priorité, l'inattention ou les conduites addictives (consommation d'alcool excessive et de stupéfiants).

Afin de lutter contre l'insécurité routière, la politique locale de sécurité routière s'articule autour de trois axes :



- la prévention,
- la communication notamment sur les réseaux sociaux
- les contrôles routiers.

Des **ateliers de sensibilisation peuvent être organisés** au sein de votre collectivité (journées de la sécurité, fêtes du village avec comme message principal la prévention, lors de festivals, de rassemblements moto, ...) **avec l'aide de la coordination de la sécurité routière de la préfecture.**

La coordination sécurité routière a pour mission principale d'impulser des actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès de différents publics et sur toutes les thématiques, en proposant des ateliers et outils adaptés à l'âge des participants. Dès le plus jeune âge, de la maternelle au lycée, dans les associations et missions locales, auprès des entreprises ainsi que pour les seniors.

N'hésitez pas à contacter le bureau de la coordination de la sécurité routière pour toute demande d'action de sensibilisation ou renseignement au

02 32 78 27 38 ou pref-coordination-securite-routiere@eure.gouv.fr

Vous pouvez retrouver toutes les informations, catalogue des outils, thématiques abordées et les coordonnées du bureau de la sécurité [sur le site de la Préfecture.](#)



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

Par décrets du 9 juin 2024, le président de la République a procédé à la dissolution de l'Assemblée nationale et convoqué les électeurs les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

Dépôt de candidatures

Le dépôt des candidatures est ouvert, en préfecture, jusqu'au dimanche 16 juin 2024, 18h00.

Les déclarations de candidature, obligatoires pour chacun des deux tours du scrutin, seront reçues par le bureau des élections et de la réglementation, à la préfecture, en salle Monet.

Pour le 1er tour :

- Du mercredi 12 juin au samedi 15 juin de 9h à 11h30 et de 14h à 17h,
- le dimanche 16 juin de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au **02 32 78 28 04** ou au **02 32 78 28 10**

Les informations et documents nécessaires à la constitution du dossier sont disponibles sur le site internet de la préfecture.

➡ Les déclarations de candidature doivent être déposées personnellement par le candidat ou son remplaçant. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale ou par messagerie électronique, n'est admis. La désignation d'un mandataire est exclue.

Article L.157 du Code électoral

Attribution des panneaux

L'ordre d'enregistrement des candidatures n'a pas d'incidence sur l'attribution des panneaux électoraux.

Les emplacements d'affichage seront attribués par tirage au sort. Il se tiendra après la réception de l'ensemble des candidatures le : **dimanche 16 juin 2024, à 18h30, en salle Monet**

Le tirage au sort sera ouvert aux candidats.

Circonscriptions législatives

Le département de l'Eure compte 5 circonscriptions :

<https://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/carte/Eure>

➡ **434 990** inscrits sur les listes électorales

1ère circonscription : **87 285** 4ème circonscription : **93 318**

2ème circonscription : **79 083** 5ème circonscription : **89 711**

3ème circonscription : **85 593**





Vote par procuration

Les citoyens inscrits sur les listes électorales qui ne pourront pas se rendre au bureau de vote le jour du scrutin ont la possibilité de donner procuration à une autre personne pour que celle-ci vote à leur place.

- > Le mandataire peut voter dans une autre commune que celle du mandant. Toutefois, le mandataire devra se déplacer dans le bureau de vote du mandant le jour du scrutin.
- > Un mandataire ne peut détenir plus d'une procuration établie en France.

● La demande en ligne avec vérification d'identité :

La demande de procuration s'effectue de manière dématérialisée via le téléservice "Ma procuration". La demande doit être validée en se déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, un tribunal judiciaire ou un consulat et en présentant une pièce d'identité ainsi que la référence d'enregistrement "Ma procuration".

+ [Accéder au site Ma procuration](#)

● La demande par formulaire papier avec vérification d'identité

La demande de procuration s'effectue en remplissant un formulaire Cerfa papier. La demande est validée en se déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, un consulat ou un tribunal judiciaire et en présentant une pièce d'identité.

+ [Accéder au formulaire Cerfa](#)

● La demande dématérialisée pour les citoyens munis d'une identité certifiée "France Identité"

La demande de procuration de manière totalement dématérialisée est possible pour les personnes munies d'une nouvelle carte d'identité et d'une identité numérique certifiée France Identité

● Créer une identité numérique "France Identité"

1. Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis l'application France Identité.
2. Confirmer l'adresse e-mail, saisir le code personnel, puis effectuer une lecture de la carte d'identité en NFC (en rapprochant la carte du haut du téléphone). L'application génère un QR code.
3. Se rendre en mairie avec la carte d'identité, le téléphone et le QR code associé à la demande.
Dans les 48h suivant le passage en mairie, une notification est transmise par mail et dans l'application.

Liste des mairies permettant de certifier son identité dans l'Eure : Bourth, Heudebouville, Thiberville, Frenelles- en-Vexin, Bosroumois et Évreux

+ Contacter le bureau de la citoyenneté et des élections : pref-elections@eure.gouv.fr

Carte des circonscriptions :



ORGANISATION DU TERRITOIRE L'EURO ADMINISTRATIVE

Le département de l'Eure comprend 3 arrondissements (Evreux, Bernay et Les Andelys), 23 cantons, 5 circonscriptions législatives et 585 communes.

Depuis 2016, 90 communes ont fusionné pour créer 37 communes nouvelles dans le cadre de la loi sur la réforme des collectivités territoriales.



- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Chef-lieu de canton
- ▭ Arrondissement
- ▭ Canton

- Circonscription législative
- 1ère circonscription
 - 2ème circonscription
 - 3ème circonscription
 - 4ème circonscription
 - 5ème circonscription

10 km